

Note de présentation Projets Innovations et Expérimentations

Cellule recherche et développement en innovation et expérimentation

L'enjeu des innovations et des expérimentations est d'améliorer la qualité de l'action pédagogique pour accroître la réussite scolaire.

Une pratique innovante (définition du CNIRE 2013) est une action pédagogique qui se caractérise par une attention soutenue portée aux besoins des élèves, au développement de leur bien-être, et à la qualité des apprentissages. Il prend forme dans un projet d'équipe qui peut aller d'une modification des pratiques pédagogiques dans la classe à des dispositifs plus ambitieux en terme de structure et d'ouverture au niveau de l'établissement.

Le projet est élaboré à partir d'un constat et d'une analyse. Il propose une démarche explorant de nouvelles formes de pratiques pédagogiques ou organisationnelles qu'on pense plus efficaces pour améliorer les apprentissages de tous les élèves.

Ces projets peuvent investir tous les domaines et pourront particulièrement explorer les champs qui accompagnent les grands objectifs nationaux ou académiques comme :

- Travail en réseaux et logiques de territoires
- L'organisation du temps et/ou des espaces scolaires
- Les sciences cognitives et les didactiques des disciplines en étayage des apprentissages □ La co-éducation
- L'Amélioration de la qualité de vie à l'école
- Les liaisons (école/collège/lycée/sup)
- L'acquisition des fondamentaux du socle à l'école et au collège
- L'évaluation comme levier pour les apprentissages
- La prévention contre le décrochage, le travail sur l'orientation et la continuité scolaire

- **Modalités :**

Le projet après avoir été validé par le conseil pédagogique est inscrit dans le projet d'établissement. Il peut dans certains cas nécessiter une autorisation voire une dérogation accordée par le Recteur.

Le projet construit doit être présenté **en renseignant avec précision toutes les rubriques de l'application CAAPE**. Les projets proposés dans ce cadre seront examinés par une commission académique en vue de retenir ceux qui seront contractualisés et suivis par la CARDIE pour une année scolaire renouvelable.

Les projets ayant fait déjà fait l'objet d'une année d'accompagnement et dont les équipes souhaitent une poursuite du suivi CARDIE, doivent impérativement être repropoés dans l'application CAAPE.

- **Le suivi par la CARDIE** permet aux équipes de :
 - Bénéficier d'un accompagnement, organisé par la CARDIE, basé soit sur des rencontres avec un binôme d'accompagnateurs (IA-IPR, IEN, chefs d'établissement, enseignants...) soit sur une journée dans le cadre d'un groupe de développement entre acteurs travaillant sur un même thème. Cet accompagnement a pour but d'apporter à l'équipe une aide au développement de l'action, à l'évaluation du projet et au travail d'analyse et d'écriture sur le projet, afin de permettre sa diffusion et sa mutualisation.
 - **De bénéficier d'indemnités pour mission particulière (IMP taux 2) pour permettre aux équipes de se concerter. Ces IMP ne sont pas destinées à la mise en œuvre du projet.**
 - Diffuser et valoriser les projets par une communication académique (site académique, publications ou manifestations académiques) et nationale en particulier sur le site EDUSCOL via INNOVATHEQUE la bibliothèque nationale des projets innovants. Avoir accès au réseau de compétences d'autres équipes travaillant sur des problématiques proches.
- **Cet engagement implique :**
 - Que l'action soit mise en œuvre et accompagnée (participation à groupe de développement, ou visite in situ).
 - Qu'une évaluation précise de l'action soit prévue dans le projet proposé, effectuée et analysée.
 - **Que cette action soit formalisée sur la plateforme innovathèque.**
 - Que le porteur de projet et/ou l'équipe s'engagent à communiquer sur le projet si nécessaire (enquête, témoignage, séminaire...)

Les réponses aux propositions de projets seront apportées aux établissements via l'application CAAPE.